

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.fff.fr



YVELINES
TERRE DE FOOTBALL

JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-5
COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS	6-8
COMMISSION STATUTS / REGLEMENTS	8-9
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	9-11
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	12-13
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	13-15
COMMISSION D'APPEL DEPARTEMENTALE	15-16
CONDOLEANCES	16
FAIR PLAY SENIORS	17

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE



Le département formation technique, vous informe de l'ouverture des sessions de formations.

▣ CFI Futsal U13-U15 : les 21/12 et 22/12/2024 (places disponibles) [S'inscrire !](#)
Lieu : à définir

▣ CFI U10-U13 public Féminin Uniquement : les 14/01/et 20/02/2025
Lieu : District des Yvelines de Football (places disponibles) [S'inscrire !](#)

▣ CFI Gardien de But : les 17/01 et 18/01/2025 (places disponibles) [S'inscrire !](#)
Lieu : District des Yvelines de Football

Si vous êtes intéressé, dépêchez vous de vous inscrire !!!

Horaires d'ouverture

LUNDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MARDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
JEUDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
VENDREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00

Composition

ALEXANDRE, AMINE, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, KÉVIN, LYDIA, MAEL,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
SARAH, WILLIAM

Lignes directes DYF

Compétitions
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37
Arbitrage & Féminines
Marc-Antoine KELLER
01 80 92 80 25
Discipline & Service civique
Sarah DEGAGE : 01-80-92-80-21
Discipline & Dossiers FAFA
Amine ABRAÏCH : 01-80-92-80-26
Comptabilité
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements & Foot Animation
Alexandre OGÉREAU
01 80 92 80 22
Service civique
Maëli LE GOFF - 01-80-92-80-23
Technique
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUÏKA - 01 80 92 80 27
Kévin HUE - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



EKISPORT



Yvelines
Le Département

ne pas
oublier !

Les relevés clubs sont disponibles dans Footclubs

Contrairement aux indemnités d'arbitrage, le montant dû n'est pas prélevé mais doit être payé directement par le club.

La date limite de paiement a été fixée au
Vendredi 20 décembre

Pour toute demande, merci d'adresser un mail à
administration@dyf78.fff.fr

AGENDA 2024 / 2025
DECEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

10/12/24

Session de sensibilisation : Lutter contre les violences sexuelles et sexistes, au District

12/12/24

CFI U6-U9

17/12/24

CFI Seniors

19/12/24

CFI U14-U19

Du 24/12 au 05/01/2025

Fermeture du District



ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA FFF

COMMUNIQUÉ COMMUN DU PRÉSIDENT DE LA LIGUE ET DES PRÉSIDENTS DE DISTRICT D'ÎLE-DE-FRANCE

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,

Les 10 et 11 décembre prochains, vous serez appelés à participer à l'élection du Président de la Fédération Française de Football pour un mandat de 4 saisons sportives. Cette possibilité a été rendue possible grâce à la loi du 2 mars 2022.

Il aura fallu attendre plus de 100 ans pour que les clubs amateurs, cellules de vie du football, aient le droit de choisir leur Président.

100 ans pour que l'on reconnaisse que celles et ceux qui font le football au quotidien puissent prendre la parole dans une élection majeure.

100 ans pour que les représentant-e-s de plus de 2 millions de licencié-e-s existent enfin.

100 ans pour que celles et ceux qui organisent plus de 1 million de matchs par an soient reconnus.

Ce qui est devenu aujourd'hui un droit doit devenir pour nous tous un devoir.

L'ensemble des clubs amateurs en France et en Outre-Mer représentent 33% des voix. Même si cela peut paraître à certains insuffisant, il n'en demeure pas moins que ce n'est pas négligeable.

Les 10 et 11 décembre, faites entendre votre voix, et utilisez le lien qui vous aura été communiqué sur votre adresse mail personnelle le 09 décembre.

Comptant sur votre engagement à défendre avec nous les intérêts du football amateur.

Avec toute notre considération et notre amitié.

Jamel Sandjak

Président de la Ligue Paris Île-de-France

Philippe Collot

Président du District de Seine-et-Marne

Claude Deville-Cavellin

Président du District de l'Essonne

Denis Turck

Président du District du Val-de-Marne

Hamed Hadeif

Président du District de Seine-Saint-Denis

François Charrasse

Président du District des Hauts-de-Seine

Brice Parinet

Président du District des Yvelines

Philippe Surmon

Président du District Parisien

Claude Delforge

Président du District du Val-d'Oise



Ligue de Paris Île-de-France de Football
5, Place de Valois 75041 Paris Cedex 01 - Tél. 01 42 44 12 12 - direction@paris-idf.fff.fr
Centre technique régional CAMPUS Domaine de Marfordal RN 3 77270 Villapreilly
www.paris-idf.fff.fr





Action A.E.F. 78

Intervenants :



Dorette ELANGUÉ ÉTÉMÉ
Sébastien THIERRY
Pascal HANS



L'Amicale des Éducateurs (trices) de Football des Yvelines en partenariat avec le District des Yvelines de Football vous invite à assister dans le cadre de ses actions, à une intervention ayant pour thème :

« La Préparation Mentale »

Performance, Imagerie Mentale, Visualisation, Fixation d'objectifs

Le **Vendredi 13 décembre 2024 de 19h00 à 20h00** au siège du D.Y.F. (salle A. Maillet).

Cette intervention sera suivie de L'Assemblée Générale de l'Amicale des Éducateurs (trices) de Football.
En tant qu'Éducatrice, Éducateur, Animatrice, Animateur ou simplement comme Encadrant du football féminin ou masculin, venez nombreux (ses) participer à cette soirée dans une ambiance toujours sympathique !



Appel à candidatures

Le District des Yvelines de Football
recherche des complexes sportifs



FINALES A 11 Dimanche 1er Juin 2025

Critères requis :

- 2 à 3 terrains en bon état adaptés pour supporter plusieurs matchs. Si seulement 2 terrains, possibilité d'avoir un espace pour les échauffements des équipes
- Une tribune pour accueillir les spectateurs.
- Minimum 8 à 10 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
- Un grand parking pouvant accueillir des véhicules et potentiellement des cars.

Documents à fournir au DYF :

- Joindre des photos des installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- **Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.**

Visite / Réunion :

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'évènement pour discuter des modalités et des exigences.

Dates à retenir :

1^{er} juin date des finales à 11.

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.
Cordialement,

Amine ABRAÏCH

Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR

Tél : +33 1 80 92 80 36

FINALES FUTSAL Dimanche 11 Mai 2025

Critères requis :

- 1 gymnase pouvant accueillir les 9 finales
- Une tribune pour accueillir les spectateurs.
- Minimum 6 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
- Un grand parking pouvant accueillir des véhicules et potentiellement des cars.

Documents à fournir au DYF :

- Joindre des photos des installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- **Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.**

Visite / Réunion :

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'évènement pour discuter des modalités et des exigences.

Dates à retenir :

11 mai date des finales Futsal

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.
Cordialement,

Marc-Antoine KELLER

Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR

Tél : +33 1 80 92 80 25



Appel à candidatures

Le District des Yvelines de Football
recherche des complexes sportifs



JOURNEE DU FOOT FEMININ Samedi 7 Juin 2025

Critères requis :

- 3 terrains au minimum pour accueillir plusieurs plateaux et animations.
- Minimum 8 à 10 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
- Un grand parking pouvant accueillir les véhicules

Documents à fournir au DYF :

- Joindre des photos des installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- **Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.**

Visite / Réunion :

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'évènement pour discuter des modalités et des exigences.

Dates à retenir :

7 Juin 2025 : Journée du foot féminin

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.
Cordialement,

Marc-Antoine KELLER

Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR

Tél : +33 1 80 92 80 25

JOURNEE TOUTES FOOT Samedi 26 avril 2025

Critères requis :

- 1 terrain pour accueillir plusieurs plateaux et animations.
- Une salle de réunion
- Minimum 6 vestiaires disponibles pour les équipes.
- Un grand parking pouvant accueillir les véhicules.

Documents à fournir au DYF :

- Joindre des photos des installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- **Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.**

Visite / Réunion :

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'évènement pour discuter des modalités et des exigences.

Dates à retenir :

26 avril 2025 : Toutes Foot

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.
Cordialement,

Sarah DEGAGE

Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR

Tél : +33 1 80 92 80 21

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 09/12/24

Présents : MM. J.P. LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), P. GUILLEBAUX (CD), R. PANARIELLO, , Mme N. OLLIVIER et M. G. LANDRIOT.

Absents excusés : Mme Y. RUPERT

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

SENIORS FUTSAL

COUPE NATIONALE DU 19/10/2024 29808358 LA TOILE / JS DRANCY

Transmis de la Commission Régionale de Discipline en instruction infligeant une suspension de terrain de 1 match ferme pour l'équipe de LA TOILE à compter du 23/12/2024.

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

La Commission désigne le match suivant :

D1-A DU 08/03/2025

29608778 LA TOILE 1 / MONTESSON US 1

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

APRÈS 2 RAPPELS
MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ -1 pt, 0 but
& AMENDE AU CLUB RECEVANT

U14

D3-A DU 16/11/2024

28283507 LIMAY ALJ 22 / GUERVILLE ARNOUVILLE 21

FORFAITS NON AVISÉS 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D5-D DU 08/12/2024

29552442 CROISSY US 2

U14

D4-F DU 07/12/2024

28283213 ABLIS FC SUD 78 21

FORFAITS AVISÉS 1ER FORFAIT

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A DU 02/12/2024

29695056 RC ARGENTEUIL 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE MERCREDI 18/12/2024 A 19H

U15

POULE A

29613216 CS ROSNY FOOTBALL 1 / ENT. EPONE MEZIERES 1
29613218 BREVAL LONGNES FC 1 / CHANTELOUP LES V. US 1

POULE C

29566197 ETANG ST NOM ES 1 / VILLENES ORGEVAL 1

A JOUER LE JEUDI 19/12/2024 A 20H

CY SENIORS

POULE UNIQUE

29911089 MAISONS LAFFITTE FC 1 / VIROFLAY USM 1

A JOUER LE 22/12/2024

VETERANS

D4-C

28248829 GAZERAN 31 / PERRAY FOOT. ES 31

A JOUER LE 11/01/2025

U14

D4-A

28252794 AUBERGENVILLE F.C 21 / A.S. BUCHELOISE 21

D4-B

29558062 VAUXOISE ES 21 / F.C. ACHERES 22

A JOUER LE 12/01/2025

SENIORS

D2-A

28219118 MARLY LE ROI US 2 / HOUILLES SO 1

D4-A

28220828 CS ROSNY FOOTBALL 2 / OLYMPIQUE MANTES FC 1
29148418 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / ECQUEVILLY E.F.C. 1

D5-A

29535198 JUZIERS F.C. 2 / INTERFOOT 78 1

VETERANS

D3-A

29531735 GARGENVILLE STADE 31 / HOUILLES S.O. 32

D3-B

28248248 POIGNY LA FORET US 31 / NEAUPHLE-PONT. 31

D4-A

29148659 ANCIENS DU MANTOIS 31 / LFCM 31

U18

D3-A

29717224 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / CS ROSNY FOOT. 21

U16

D3-A

28253602 BREVAL LONGNES F.C. 21 / TRIEL AC 21

D4-A

29721963 VAUXOISE ES 21 / ENT. EPONE MEZIERES 21

A JOUER LE 19/01/2025

SENIORS

D5-E

28230840 ABLIS SUD 78 1 / COIGNIERES CITY ASFC 1

A JOUER LE 16/02/2025

SENIORS

D3-A
28219387 VAUXOISE ES 1 / AUBERGENVILLE F.C 2

A JOUER LE 02/03/2025

SENIORS

D4-B
28222852 CHATOU AS 3 / HOUILLES SO 2
28222854 ANDRESY FC 1 / MAURECOURT FC 2
28222855 BOUGIVAL FOOT 1 / CARRIERES GRESILLONS 2
28222857 F.C. ACHERES 1 / VILLENNES ORGEVAL 2
28222858 VAUXOISE ES 2 / LE CHESNAY 78 FC 3

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS

D4-B
28222856 POISSY FC 2 / VIROFLAY USM 1

U16

D2-A
28253353 LIMAY ALJ 22 / MARLY LE ROI U.S. 21

U14

D4-E
29561621 MESNIL ST DENIS ASL 22 / NEAUPHLE-PONT. 21

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE A
29917067 ENT. MEZIERES SERBIE 1 / MANTOIS 78 FC 1

POULE B
29917108 ENT. EPONE LAINVILLE 1 / VILLENNES ORGEVAL 1
29917109 MAULOISE US 1 / MAURECOURT FC 1
29917116 MAULOISE US 1 / ENT. EPONE LAINVILLE 1
29917117
29917118

REPORT DE LA JOURNEE DU 24 NOVEMBRE 2024

La Commission reporte les matchs de CDM D2 au 26/01/25.

COURRIERS

CDM

528469 ACHERES BENFICA AP
Courrier du club à propos du match ci-dessous :
CDM D1-A DU 08/12/2024
28234778 VELIZY FRANCO PORT. 6 / ACHERES BENFICA AP 5
Pris note du courrier de ACHERES BENFICA.
La Commission est en attente d'un justificatif de la part du club concernant les problèmes survenus, sur la route, au dirigeant possesseur des maillots.

U15

513620 GUYANCOURT ES
Courrier du club à propos du match ci-dessous :
U15 D1-D DU 30/11/2024
28408832 REGION HOUDANAISE FC 1 / GUYANCOURT ES 1
Après lecture du courrier de Guyancourt et étude des rapports de l'arbitre officiel et de la FMI, la Commission confirme le forfait de GUYANCOURT et précise que selon l'article 23.3 du RS du DYF les forfaits pour retard n'entrent pas en ligne de compte pour le forfait général.

500650 VERSAILLES 78 FC
Demande du club pour que sa dernière équipe U16 (D4-C) intègre la compétition U15 en 2ème phase.
La Commission prend note et vous intégrera en phase 2.
La Commission attire votre attention sur le fait que les matches U15 ont lieu le Samedi.

518355 ACHERES FC :
Le club nous avait informé d'un match de gala avec le Variété Football Club le 14/12/2024 et demandait le reports des matches, ce que la Commission avait accordée (YF 1822).
Entre temps le match de Coupe des Yvelines U14 du 23/11 ci-dessous a été reporté au 14/12 et doit absolument se jouer.
CY DU 14/12/2024
29953764 ACHERES FC 21 / RAMBOUILLET YVELINES 21
La Commission maintient le match à ACHERES à la date du 14/12, ou bien il sera reporté au mercredi suivant, 18/12 à 19h, à RAMBOUILLET.
La Commission est en attente d'une décision d'ACHERES avant Vendredi 13/12 à 12h.

DEMANDES

SENIORS

D1-U DU 15/12/2024
28214782 VERSAILLES 78 FC 3 / HARDRICOURT US 2
Demande de VERSAILLES pour décaler le match de 16h à 16h30 car le club reçoit le 1er tour fédéral en Coupe Gambardella à 14h30.
La Commission rappelle que l'horaire dérogatoire est 17h00 et programme donc le match à cette heure-là. Il faudra l'accord écrit de HARDRICOURT avant Vendredi 13/12 midi pour jouer à 16h30.

CDM

D1-A DU 15/12/2024
28234782 VILLIERS MAHIEU AS 5 / ST CYR LUSO 6
Demande de VILLIERS MAHIEU pour inverser le match car la mairie risque de fermer le terrain.
La Commission est en attente de l'accord écrit de ST CYR LUSO avant Vendredi 13/12 à 12h.

VETERANS

CC DU 22/12/2024
30061616 CROISSY US 32 / VELIZY ASC 32
Demande de CROISSY pour avancer le match au mercredi 18/12 à 20h15 car leurs installations sont fermées à partir du 22/12.
La Commission est en attente de l'accord écrit de VELIZY, sinon le match sera inversé.

U18

D2-A DU 22/12/2024
28251610 BUCHELOISE AS 21 / SARTROUVILLE ES 21
Demande de BUCHELOISE pour reporter le match au 02/03/25 car les enfants et les éducateurs seront partis en vacances pour Noël.
La Commission rappelle que toutes les dates disponibles au calendrier sont prévues pour les reports et maintient donc le match.

D2-A DU 15/12/2024
28251629 MUREAUX OFC 2 / AS BUCHELOISE 1
Demande des MUREAUX pour jouer à 11H en raison de l'occupation des terrains.
L'horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

U16

D4-B DU 22/12/2024
29722103 MESNIL LE ROI AS 1 / HOUILLES AC 4
Demande du MESNIL LE ROI pour jouer le 12/01/2025.
Compte tenu du motif invoqué la Commission ne peut accepter.

U15

D1-A DU 14/12/2024
29613224 PERRAY FOOT ES 1 / BONNIERES FRENEUSE 1
Demande du PERRAY pour avancer le match de 14h à 13h, pour permettre aux U14 de jouer à 15h pour ne pas avoir de problème de luminosité.
La Commission rappelle que l'horaire dérogatoire est 12h30 et programme donc le match à cette heure-là. Il faudra l'accord écrit de BONNIERES avant Vendredi 13/12 midi pour jouer à 13H.

U14

D4-B DU 14/12/2024
29558074 RACING CLUB CONFLANS 21 / VAUXOISE ES 21
Demande du RCC pour jouer à 12h au lieu de 14h car le terrain est occupé par des U15 puis par les U13 à 16h.

La Commission rappelle que l'horaire dérogatoire est 12h30 et programme donc le match à cette heure-là. Il faudra l'accord écrit de VAUXOISE avant Vendredi 13/12 midi pour jouer à 12h.

D4-F DU 14/12/2024

28283223 PERRAY FOOT ES 21 / RAMBOUILLET YVELINES 22

Demande du PERRAY pour jouer à 15h afin de ne pas avoir de problème de luminosité.

Accord écrit de RAMBOUILLET.

La Commission donne son accord.

CY DU 14/12/2024

29953763 CHAMBOURCY ASM 1 / GARGENVILLE STADE 1

Demande de CHAMBOURCY pour jouer à 12H.

La Commission rappelle que l'horaire dérogatoire est 12h30 et programme donc le match à cette heure-là. Il faudra l'accord écrit de GARGENVILLE avant Vendredi 13/12 midi pour jouer à 12h.

CRITERIUM DU LUNDI

POULE A DU 23/12/2024

29695035 OVILLOISE 2 / ETANG ST NOM 1

Demande de ETANG ST NOM pour jouer à une date ultérieure.

La Commission dit match à jouer le 24/03/2025.

TIRAGE COUPES

CC VETERANS

2EME TOUR

Dimanche 22 Décembre 2024

ERRATUM

Suite à un problème informatique, le match suivant n'apparaissait pas :

VERNEUIL PORTUGAIS 32 / CARRIERES S/SEINE US 32

Exempts :

* ANDRESY FC 32

* BOIS D'ARCY AS 33

* MESNIL ST DENIS ASL 33

* PECQ US LE 32

* ENT. SERBIE/MEZIERES 32

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

L'APPLICATION FMI N'EST PLUS MISE À JOUR SUR LE STORE GOOGLE. IL FAUT DÉSORMAIS LA TÉLÉCHARGER DIRECTEMENT VIA UN LIEN APK.

► LIEN N°1 OU LIEN N°2

U15

POULE-A DU 07/12/2024

29613215 PERRAY FOOT. ES 1 / PORCHEVILLE FC 1

Pris note du rapport de LE PERRAY.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDE DE RAPPORTS

SENIORS

D2-A DU 08/12/2024

28219122 NEAUPHLE-PONT. 2 / VELIZY ASC 1

La Commission demande à NEAUPHLE un rapport détaillé concernant la non utilisation de la FMI.

U16

D3-A DU 01/12/2024

28253598 AUBERGENVILLE F.C 21 / ANDRESY F.C. 21

Pris note du rapport d'AUBERGENVILLE.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U16 D4-A DU 08/12/2024

29721960 VILLENES ORGEVAL 22 / BONNIERES FRENEUSE 21

La Commission demande à VILLENES ORGEVAL un rapport détaillé concernant la non utilisation de la FMI.

U15

POULE C DU 07/12/2024

28408795 CARRIERES GRESILLONS 1 / TRAPPES ES 1

La Commission demande à CARRIERES GRESILLONS un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U14

D4-A DU 30/11/2024

29561307 SARTROUVILLE ES 23 / CHATOU AS 22

RAPPEL : La Commission demande au club recevant la version des applications installées sur les tablettes et transmet le problème à la FFF.

D4-E DU 30/11/2024

29561611 VELIZY ASC 22 / VALLEE 78 F.C. 22

La Commission demande à VELIZY un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

FUTSAL SENIORS

D1-A DU 07/12/2024

29608753 A.S.J. ACHERES 1 / C.B.P.S. 78 1

La Commission demande à ASJA un rapport détaillé concernant la non utilisation de la FMI.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 05/12/2024

Présents: MM.FEREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président), MOLLER Didier (secrétaire), MM.CORNUAULT Jean-Claude, DELESCHAUX Alain, GUICHETEAU Didier, HOUZE Michel et LAUBY Henri-Claude.

Excusés : Mme TECHER Isabelle et M.DUPONT Jean-François (CD).

Non excusé : M. MIRA Kamel.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RAPPEL DE LA COMMISSION

*EVOCATION : Article 187.2 des Règlements Généraux repris à l'article 40.15 du Règlement Sportif du DYF

Cas d'évocation possibles par la Commission Compétente :

- participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match
- inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club
- acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements
- inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert
- infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football qui prévoit qu'est passible des sanctions prévues à l'article 4 du Règlement Disciplinaire, tout assujéti au sens dudit Règlement qui a fraudé ou tenté de frauder, notamment sur l'identité d'un joueur, dissimulé ou omis une information, produit un faux ou fait une fausse déclaration.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D3A du 01/12/2024

28219380 CHANTELOUP LES V. US 2 / SARTROUVILLE ES 2

Demande d'évocation de CHANTELOUP LES VIGNES US 2 portant sur la participation du joueur DAKHOUNE Hatim licence 2545452173 de SARTROUVILLE ES 2, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à SARTROUVILLE ES pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 12/12/2024 à 12h00.

D5D du 01/12/2024

29552440 ST CYR AFC 1 / BAILLY NOISY SFC 3

Annotation d'après match dans la rubrique « réserve technique » et mail de ST CYR AFC concernant le dirigeant de BAILLY NOISY SFC 3.

Retenant que M. AIRES DE JESUS Stanislas licence 2543521965 figure sur la feuille de match et qu'il assurait la fonction de Dirigeant-Responsable.

En conséquence, la Commission dit :
Réclamation recevable mais non fondée.

Débit : 43.50€ au ST CYR Afc

Motif : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

U18

CY du 10/11/2024

29868653 MONTIGNY LE BX AS 22 / HOUDANAISE REGION FC 21

Dossier transmis par la Commission Départementale de Discipline.

À la lecture des différents rapports, la Commission retient que l'Arbitre DYF a arrêté la séance de tirs au but prématurément alors, qu'en application de l'annexe 3 du Règlement Sportif du DYF, la différence n'était pas faite.

La Commission demande à l'Arbitre DYF un rapport explicite mentionnant notamment :

- le déroulé de la séance de tirs au but
- le nom des joueurs remplaçants à la fin du temps réglementaire
- le nom des joueurs ayant déjà tiré

Nota : Didier MOLLER n'a pas participé à l'ouverture du dossier

D3C du 01/12/2024

29725597 MAUREPAS AS 22 / ELANCOURT OSC 21

Réclamation de MAUREPAS AS 22 portant sur le nombre de joueurs mutés hors période d'ELANCOURT OSC 21.

La Commission transmet à ELANCOURT OSC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 12/12/2024 à 12h00.

Nota : Paul DRAY n'a pas participé à l'ouverture du dossier

U16

D4A du 01/12/2024

29721952 EPONE MEZIERES Ent 21 / BOUAFLE FLINS Ent 21

Réserves de BOUAFLE FLINS Ent 21, portant sur le nombre de joueurs mutés d'EPONE MEZIERES Ent 21.

Au regard de l'article 30.2 du Règlement Sportif du DYF :

« Les réserves sont formulées par le capitaine, ou un représentant du club, mais signées obligatoirement pour les rencontres seniors par le capitaine réclamant et pour les rencontres des catégories de jeunes par le capitaine réclamant s'il est majeur au jour du match ou par le dirigeant licencié responsable. »

Retenant que sur la feuille de match, il n'y a pas de Dirigeant-Responsable.

Retenant que les réserves ont été signées par le capitaine M. MEZZOUR Hatem, né le 03/05/2009, donc mineur.

La Commission dit :

Réserves irrecevables.

Retenant le mail de confirmation de l'Ent BOUAFLE FLINS, la Commission instruit une réclamation.

La Commission transmet à EPONE USBS pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 12/12/2024 à 12h00.

U14

D4B du 30/11/2024

29561311 MAISONS LAFFITTE FC 22 / MONTESSON US 22

Réclamation de MAISONS LAFFITTE FC 22 portant sur le nombre de joueurs mutés hors période de MONTESSON US 22.

La Commission transmet à MONTESSON US pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 12/12/2024 à 12h00.

D4B du 16/11/2024

28283505 CHANTELOUP LES V. US 21 / BOUAFLE FLINS Ent 22

Demande d'évocation de CHANTELOUP LES VIGNES US 21 selon laquelle le joueur AIT ETTALEB Adam licence 9602792527 de BOUAFLE FLINS Ent. aurait également joué le lendemain la rencontre U16 D4A BOUAFLE FLINS Ent 21 / GARGENVILLE Stade 21.

Retenant que le joueur AIT ETTALEB Adam est de catégorie U13.

Après la lecture des feuilles de match :

- La Commission demande à CHANTELOUP les VIGNES US d'étayer ses affirmations.

- La Commission transmet à BOUAFLE FLINS Ent pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 12/12/2024 à 12h00.

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Réunion du 9 décembre 2024

Présents : M. Thierry BOKOBZA (Président), MM., Thierry COLOMBO, Luis PEDRO GOMES, Jean-Eric INACIO, Michel LOUVEL, Laurent PATRIGEON, Stéphane PILLEMONT, Mmes Monique ELISABETH, Yvane JONNAIS, Laetitia GRIVOT.

Absents excusés : MM., Jean-Luc BOIVIN, Adrien BARROIS, Tony GABIER,

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EVENEMENT

FINALE DEPARTEMENTALE U13

PARIS SAINT GERMAIN FC

La Commission prend note de la candidature du club pour l'organisation de la Finale. Elle entame le processus de candidature avec celui-ci.

CATEGORIE U6-U7

PLATEAUX U6

La Commission organisera 3 plateaux spécifiques U6 en 2025. En parallèle des plateaux U6/U7 prévus aux mêmes dates. Pour consulter la liste des clubs inscrits: [cliquez ici](#).

PLATEAUX U7

Les inscriptions pour la phase 3 est en cours et se terminera ce mercredi 11 décembre. Pour consulter la liste des inscrits : [cliquez ici](#).

BOIS D'ARCY du 14/12/24

Accord avec le club des CLAYES S/BOIS USM pour qu'ils accueillent le plateau.

La Commission prend note, plateau à jouer aux CLAYES.

CATEGORIE U8-U9

PLATEAUX U9

Les inscriptions pour la phase 3 est en cours et se terminera ce mercredi 11 décembre. Pour consulter la liste des inscrits : [cliquez ici](#).

PLATEAU FUTSAL NOEL

La Commission remercie le club du MESNIL ST DENIS AS pour l'accueil de 2 créneaux de plateaux futsal U8-U9.

Les coordonnées sont :

GYMNASE INTERCOMMUNAL DE MESNIL ST DENIS
6 Avenue de Breteuil
78320 LES MESNIL ST DENIS

Pris note du courrier de HOUDANAISE REGION FC, qui ne pourra être présent. MAGNY 78 FC intègre le plateau avec 2 équipes à la place.

La Commission rappelle au club de HOUDANAISE REGION FC que lorsque l'on s'inscrit à ce type dispositif il est bon de vérifier ses effectifs en amont.

CATEGORIE U10-U11

CRITERIUM DEPARTEMENTAL

ROSNY CSM / VIVONS FOOT MANTES

Pris note du retour du club. Celui-ci attendra la fin de la phase en cours pour faire jouer ses 2 équipes sur du par année d'âge avec des équipes de son niveau. L'inversion avec VIVONS FOOT MANTES n'est donc plus d'actualité.

Concernant VIVONS FOOT MANTES la Commission ne peut accorder de dérogation pour votre équipe U11, par conséquent seule l'équipe U10 pourra jouer jusqu'à la fin de la phase avant que vos deux équipes soient rebasculées en sans distinction d'âge.

BUCHELOISE AS

Pris note du retour du club. Celui-ci attendra la fin de la phase en cours pour faire jouer ses 2 équipes supplémentaires.

CHALLENGE JOUR DE COUPE U10-U11

La commission vous informe que la journée du 23 novembre, annulée à cause des intempéries, est reportée au 14 décembre 2024. Les plateaux prévus le 23 restent donc identiques le 14/12.

Pour consulter la prochaine journée du 14 décembre : [cliquez ici](#)

ACHERES FC

Le club nous rappelle ne pouvoir participer à des rencontres le 14/12 prochain, jour de report des plateaux du 23/11.

La Commission :

- ✓ Concernant le Challenge DYF : Annule le plateau n°2 à CARRIERES S/S.
- ✓ Concernant le Challenge Régional U11 n°10 à ACHERES FC : Plateau à jouer le 21/12
- ✓ Concernant le Challenge Départemental U10 n°3 à RAMBOUILLET FC : Plateau à jouer le 21/12

Challenge DYF n°27 : VILLIERS LE MAHIEU AS

Demande du club pour inverser ce plateau avec NEAUPHLE.

En attente de l'accord de NEAUPHLE. Pour information, ces plateaux ayant été reportés automatiquement du 23/11 au 14/12,

et compte tenu des problèmes de sites d'accueil sur ces journées, la Commission avait laissé le plateau tel quel.

CATEGORIE U12-U13

CRITERIUM DEPARTEMENTAL

Par année U12 poule C du 30/11/24

29931538 : ECQUEVILLY EFC 21 / BONNIERES FRE FC 22

Courrier du club d'ECQUEVILLY concernant des désagréments dans les vestiaires de la part du club de BONNIERES FRENEUSE FC.

La Commission demande au club de BONNIERES FRENEUSE FC un rapport pour lundi 16 décembre 12h00 au plus tard.

CRITERIUMS ESPOIRS

BONNIERES FRENEUSE FC

Courrier du club expliquant la situation de son éducateur U13 Espoirs en dérogation.

La Commission a pris connaissance de la confirmation d'inscription en certification. En attente des résultats.

FESTIVAL FOOT

La commission informe que la journée du 23 novembre, annulée à cause des intempéries, est reportée au 14 décembre 2024 et par conséquent la commission rajoute une journée le 11 janvier 2025.

Pour consulter la prochaine journée du 14 décembre : [cliquez ici](#)

Compte tenu des délais restreints avant la prochaine journée, nous vous informons que les plateaux qui ne pourraient se tenir ce samedi pour terrain impraticable seront inversés dans la mesure du possible chez l'un des clubs visiteurs pouvant accueillir.

Sans possibilités, le plateau concerné sera reporté au samedi 21 décembre.

De plus, nous demandons que toutes les feuilles de plateaux parviennent au District avant le lundi 16 décembre 12h00, afin de pouvoir traiter les résultats et programmer la journée du 11 janvier au plus vite.

ACHERES FC

Le club nous rappelle ne pouvoir participer à des rencontres le 14/12 prochain, jour de report des plateaux du 23/11.

La Commission concernant les plateaux suivants, décide de jouer le 21/12 :

- ✓ n°17 au CHESNAY : maintenu le 21/12 sauf si tous les clubs se mettent d'accord pour jouer à une autre date avant le 21.
- ✓ N°25 à MONTFORT USY
- ✓ n°60 à MAURECOURT FC

P61 du 14/12/24 : VESINET SCI

Accord avec le club de CARRIERES S/S pour jouer ce plateau à CARRIERES.

Accord de la Commission, merci de prévenir tous les clubs du plateau.

P26 du 14/12/24 : ETANG ST NOM ES

Suite l'indisponibilité du terrain, la Commission décide plateau à jouer à VILLEPREUX FC.

Modification horaire validée par la Commission

P01 : VERSAILLES 78 FC : 14h00
P06 : ST ARNOULT FC : 14h00
P13 : BOUGIVAL FOOT : 14h00
P19 : RAMBOUILLET FC : 14h00
P20 : CHANTELOUP US : 14h00
P27 : CLAYES S/BOIS USM : 14h00
P38 : BEYNES FC : 14h00
P42 : LIMAY ALJ : 14h00
P59 : MESNIL LE ROI AS : 14h00
P72 : FEUCHEROLLES USA : 14h00

FORFAIT AVISE

U11

1er forfait : 13€

Rencontres du 07/12/24

29927770 : HOUDANAISE REGION FC 3
29926599 : YVELINES US 21

FORFAIT NON AVISE

U11

1er forfait : 13€

Rencontres du 07/12/24

29936306 : VALLEE 78 FC 2

U13

1er forfait : 13€

Rencontres du 07/12/24

29932220 : MAGNY 78 FC 2
29932480 : BOIS D'ARCY AS 2
29931497 : ECQUEVILLY EFC 2
29931870 : VIROFLAY USM 2

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U7

Rappel avant amende

Plateaux du 30/11/24

5 : MANTES USC
9 : FOURQUEUX AS
10 : PORCHEVILLE FC
12 : VERNEUIL ENTENTE
14 : VILLENES ORGEVAL FC

FEUILLES MATCHES MANQUANTES

U10-U11 DPTAL

Erratum YF 1825
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 16/11/24

29927778 NEAUPHLE-PONT. 2 - ELANCOURT O.S.C. 4

Rappel avant amende
Rencontres du 30/11/24

29926450 MAGNY 78 F.C. 1 - ELANCOURT O.S.C. 2 30/11/2024
29926802 TRIEL AC 2 - VILLENES ORGEVAL 2
29930243 VAUXOISE ES 1 - VILLEPREUX F.C. 3
29930271 VAUXOISE ES 2 - VILLEPREUX F.C. 4
29930664 MONTESSON U.S. 3 - CARRIERES GRESILLONS 4
29930666 SARTROUVILLE ES 3 - ANDRESY F.C. 2
29926134 ANDRESY F.C. 21 - TRIEL AC 21
29926920 TRIEL AC 22 - VILLENES ORGEVAL 22
29927864 PLAISIROIS F.O. 23 - HOUDANAISE REGION FC 23
29927478 MONTIGNY LE BX AS 2 - E. S. GUYANCOURT F. 2

U12-U13 DPTAL

Rappel avant amende
Rencontres du 30/11/24

U12

29931539 – LIMAY ALJ 22 / MUREAUX OFC 22
29931833 – PLAISIROIS FO 23 / CROISSY US 22
29931915 – MONFORT /USY / FCRH VESGRE 23

U13

29931206 – CROISSY US 1 / CONFLANS FC 1
29931762 – PLAISIROIS FO 2 / CROISSY US 2
29932106 – HARDRICOURT US 1 / ENT MAULE MAREIL 1
29932391 – ANDRESY FC 2 / HOUILLES SO 1

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

Rappel avant amende
Rencontres du 30/11/24

U10

POULE A
CONFLANS FC 21/ NEAUPHLE PONT 21

POULE C

CHANTELOUP LES V. US 21 / VOISINS FC 21

POULE E

FOURQUEUX AS 21 / EPONE USBS 21

U11

POULE B
MANTOIS 78 FC /TRAPPES ES 1

POULE D

FOURQUEUX AS 1 /HOUILLES AC 1
CONFLANS FC / CHESNAY 78 FC

POULE E

CHANTELOUP LES V.US /FEUCHEROLLES USA

CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Erratum : YF 1825

U13

POULE C

BOUGIVAL OFC MONTFORT USY
Amende retirée au club de BOUGIVAL FOOT.

POULE D

PLAISIROIS FO ELANCOURT OSC
Annulation amende & pénalités

Rappel avant amende
Rencontres du 30/11/24

U12

POULE A

HOUDANAISE REGION FC 21 / CARRIERES S/SEINE US 21
LIMAY ALJ 21 / VELIZY ASC 21
MONTIGNY LE BX AS 21 / ROSNY CSM 21

POULE C

CHANTELOUP LES V US 21 / PLAISIROIS FO 22
FOURQUEUX AS 21 / NEAUPHLE PONT FC 21

POULE D

MESNIL ST DENIS AS 21 / HOUILLES AC 22
ST GERMAIN EN LAYE FC 21 / CONFLANS FC 22

POULE E

TRAPPES ES 22 / MANTOIS 78 FC 22

POULE F

GUYANCOURT ES 22 / MAUREPAS 21

U13

POULE A

ST GERMAIN EN LAYE CARRIERES SUR SEINE US
FOURQUEUX AS MANTOIS 78 FC

POULE B

LIMAY ALJ MUREAUX OFC
MONTESSON US SARTROUVILLE ES

POULE C

BOUGIVAL FOOT EPONE USBS

POULE D

PARIS SAINT GERMAIN AUBERGENVILLE FC
ES GUYANCOURT F PLAISIRS FO

INFRACTION ENCADREMENT

CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

Rencontres du 07/12/24

U10

HOUDANAISE REGION FC : 4ème infraction
Sans réponse de la part du club après la 3^{ème} infraction la semaine passée, la Commission décide, en application du règlement de la compétition de sortir l'équipe U10 à la fin de la phase pour infractions répétées d'encadrement. L'équipe finira la phase hors compétitions.

FONTENAY FLEURY FC : 1ère infraction

U11

SARTROUVILLE ES : 1ère infraction

CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Rencontres du 07/12/24

U12

SARTROUVILLE ES : 2ème infraction

U13

PECQ US : 1ère infraction

EPONE USBS : 3ème infraction

La Commission demande des explications au club pour le lundi 16 décembre avant 12 heures.

VILLENES ORGEVAL FC (30/11/24)

Pris note du retour du club. Absence excusée.

ANOMALIE EPREUVE TECHNIQUE

CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Rencontres du 30/11/24

POULE C

VILLENES ORGEVAL VIROFLAY USM
La commission décide de donner une pénalité de – 1 point aux deux équipes.
Motif : Manque résultats jongles.

POULE B

BONNIERES FRENEUSE FC
La commission décide de donner une amende de 8 €. Motif : Manque N° de licence et éducateur.

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du lundi 9 décembre 2024

JOURNÉE DU FOOT FÉMININ

La Commission est à la recherche d'un site d'accueil pour la Journée du Football Féminin qui aura lieu samedi 7 juin 2025.

TOUTES FOOT

La Commission est à la recherche d'un site d'accueil pour l'opération TOUTES FOOT qui aura lieu samedi 26 avril 2025.

COUPES DES YVELINES FUTSAL

La Commission recherche des gymnases pour l'organisation de ces coupes. Vous pouvez retrouver les inscriptions en cliquant ici.

Voici les dates prévisionnelles :

- U15F : 1er mars 2025
- U13F : 15 février 2025
- U11F : 18 janvier 2025
- Fillofoot : 11 janvier 2025
- Finales : 11 mai 2025

REPORTS DU 23/11/2024

Les rencontres Séniors F à 8 sont reportées au 11 janvier 2025.

PLATEAU U6F/ U7F

Suite au nombre très faible de clubs et de licenciées inscrits pour le plateau du 07 décembre 2024, la Commission reporte ce plateau au printemps 2025.

FILLOFOOT

Le plateau du 14 Décembre sera en ligne cette semaine dans les modules Foot Animation Loisirs.
Les inscriptions pour la troisième phase sont ouvertes jusqu'au 31 Décembre 2024.

FOOT A 5

Le plateau du 23 novembre 2024 est reporté au 14 décembre 2024.
Les inscriptions pour la troisième phase sont ouvertes jusqu'au 31 Décembre 2024.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

CRITERIUM U13F A 8

Rencontres du 16/11/2024
Second rappel avant amende

29727041 Versailles Jussieu - Montesson U.S

CRITERIUM U11F A 8

Rencontres du 30/11/2024
Second rappel avant amende

29727168 Mantois 78 Fc - Carrieres S/Seine Us
29727212 Elancourt O.S.C - Plaisirois F.O

CRITERIUM U13F A 8

Rencontres du 30/11/2024
Premier rappel avant amende

29727047 Marly Etang - Voisins F.C

U15F A 8

Rencontres du 07/12/2024
Premier rappel avant amende

29726924 Elancourt O.S.C - Montigny Le Bx As

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

CRITERIUM U11F A 8

Rencontres du 16/11/2024
Second rappel avant amende de 20€

29727165 Paris Saint-Germain - Mureaux O.F.C
29727207 Trappes Es - FCFF

CRITERIUM U13F A 8

Rencontres du 16/11/2024
Second rappel avant amende de 20€

29726985 Verneuil S/Seine Us - Poissy Fc
29726987 Mantois 78 Fc - Guerville Arnouville
29727012 Sartrouville Es - Chanteloup Les V. Us
29727041 Versailles Jussieu - Montesson U.S
29759278 Montigny Le Bx As - E.S Guyancourt F.

CRITERIUM U13F A 8

Rencontres du 30/11/2024
Premier rappel avant amende de 20€

29727017 Poissy Fc Maisons-Laffitte F.C
29727018 Chanteloup Les V. Us - Conflans F.C
29727045 Montesson U.S - Poissy Fc
29727105 Plaisirois F.O - ClayesSs/Bois U.S.M
29727106 Trappes Es - Bailly Noisy Sfc
29727107 Rambouillet Yvelines - Versailles 78 Fc
29759280 Trappes Es - Montigny Le Bx As
29759282 Voisins F.C - Neauphle-Pont.

FORFAITS AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

29726952 MANTOIS 78 FC 2

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U15 F A 8

29726879 LOUVECIENNES AS

RAPPELS FMI

- L'utilisation de la FMI est obligatoire pour tous les matchs de critérium, des U11F aux Senior F (annexe 10 du R.S. du D.Y.F.).
- En cas d'impossibilité exceptionnelle, utiliser une feuille de match papier (à fournir par le club recevant) en y faisant figurer TOUTES les informations (n° de match, date, compétitions, etc.) au recto et au verso.
- Lorsque la FMI n'a pas été utilisée, le motif doit faire l'objet d'un rapport envoyé au District.

- En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission du Football Féminin sur la base du rapport fourni, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à une amende et/ou à la perte du match par pénalité (annexe 10 du R.S. du D.Y.F. rubrique Sanctions).
- La saisie des remplacements sur la feuille de match est obligatoire.

Nous vous rappelons également que dans la catégorie U13F, la fonction d'arbitre assistante doit obligatoirement être assurée par une des joueuses remplaçantes de l'équipe (s'il y en a). Ce temps d'arbitrage ne doit pas excéder un quart de match en temps cumulé pour une même joueuse. C'est le nom de la première joueuse remplaçante assurant cette fonction qui doit être indiqué sur la FMI. L'arbitrage à la touche par des joueuses remplaçantes est également possible dans les autres catégories.

FESTIVAL FOOT U13F

Résultats du 7 Décembre, équipes qualifiées :

CS ROSNY FOOTBALL
FONTENAY LE FLEURY FC
HARDRICOURT US
AS VERSAILLES JUSSIEU
VERSAILLES 78 FC
BAILLY NOISY SFC
GUYANCOURT ES
MAISONS LAFFITTE FC
PARIS ST GERMAIN FC
VOISINS FC 2
RAMBOUILLET FC 1
POISSY FC 1
MONTESSON US
TRAPPES ES
PLAISIROIS F.O
MANTOIS 78 F.C
TRIEL AC 1
MONTIGNY LE BRETONNEUX AS 1
MUREAUX OFC 1
CHANTELOUP LES VIGNES US 1

Manque le retour des fiches plateau des sites d'accueil suivants :

CARRIERES SUR SEINE US 1
POISSY FC 3
VOISINS FC 3
TRAPPES ES 2

CHALLENGE UI IF

Tirage du premier tour du challenge : 13 Janvier 2025
Plateaux à jouer le 08 février 2025

COURRIERS

Courrier du club de CHANTELOUP LES VIGNES US

Demandant l'intégration de son équipe SENIORS F au critérium SENIORS F A 8, suite à son forfait général en championnat SENIORS F A 11

La Commission

Décide d'intégrer l'équipe du club de CHANTELOUP LES VIGNES en poule A en lieu et place de l'équipe du club d'ANDRESY (qui a déclaré forfait général) à compter du 11 janvier 2025

Autorise le déroulement des rencontres du 14 décembre 2024, sous réserve de l'accord des clubs adverses :

CHANTELOUP LES VIGNES 1 / VOISINS 2

Courrier du club de GARGENVILLE STADE

Informant la fermeture temporaire du terrain d'honneur du 21 octobre 2024 au 31 décembre 2024

La Commission

Décide d'inverser la rencontre du 30 novembre 2024 de Coupe des Yvelines SENIORS F A 8 GARGENVILLE / GUYANCOURT

pour la reporter à GUYANCOURT le 21 décembre 2024
Autorise le déroulement de la rencontre avant cette date sur accord des deux clubs

Courrier du club de BEYNES FC

Demandant la décision de la Commission sur sa proposition de mise à disposition d'un gymnase en janvier 2025

La Commission

Remercie le club de BEYNES pour sa proposition de mise à disposition d'un gymnase

Informe le club de BEYNES qu'une autre proposition a été acceptée pour cette date

Pourra éventuellement solliciter le club de BEYNES pour une manifestation future

Courrier du club de PORTES IDF FC

Relatant un changement d'arbitre central à la mi-temps d'une rencontre U13F.

La Commission prend note et rappelle au club de VERSAILLES JUSSIEU qu'un changement d'arbitre peut être effectué uniquement en cas de blessure de celui-ci. Il pourra être remplacé par une personne licenciée figurant sur la feuille de match.

Courrier du club de SAINT ARNOULT 78 FC

Demandant d'intégrer le critérium Séniors F à 8.

La Commission transmet au Bureau du Comité suite à la demande du club de mettre fin à l'entente avec RAMBOUILLET YVELINES.

La Commission vous propose d'intégrer l'équipe du club de ST ARNOULT FC en poule B en lieu et place de l'exempt à compter du 11 janvier 2025

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion du 06/12/2024

Présents : MM. JOUBERT L. (Président), MORISSET T. (Vice président), NOBLET C., DE SOUSA C., CISSE M. (visio), LEDUC J-P (CD), GUILLEBAUX P., TEXIER N. (Technique),

Excusés : MM. IMBERT JP., PAINDEPICE L., BERG F., MESTARI A., PANARIELLO R., RUBANYJM

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Ces coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs :

Les protèges tibias sont obligatoires.

Les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau, merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

PLATEAU DE QUALIFICATION

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

U12

Samedi 15 Février 2025

PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN

Gymnase Phélypeaux
Rue Louis Phélypeaux
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

ANDRESY FC 1
CARRIERES GRES. 2
VERNEUIL US 1

POULE B

ANDRESY FC 2
CARRIERES GRES. 1
VERNEUIL US 2
CBPS POISSY FC

~~~~~  
Dimanche 23 Février 2025

### PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports  
Rue de la Beauce  
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC  
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00  
Pas de buvette et restauration sur place

#### POULE A

MONTFORT/USY 1  
PLAISIROIS FO 2  
ST GERMAIN FC 1  
BUC FOOTBALL AO

#### POULE B

MONTFORT/USY 2  
PLAISIROIS FO 1  
ST GERMAIN FC 2  
MESNIL ST DENIS ASL

**Samedi 1 Mars 2025**

**PLATEAU DE LIMAY**  
Gymnase Guy Moquet  
Rue Charles Tellier  
78520 LIMAY

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00**  
Buvette et restauration sur place

**POULE A**

LIMAY ALJ 1  
MANTOIS 78 FC 2  
REVES D'ENFANCE 1  
AUBERGENVILLE FC 2

**POULE B**

LIMAY ALJ 2  
MANTOIS 78 FC 1  
REVES D'ENFANCE 2  
AUBERGENVILLE FC 1

~~~~~  
Dimanche 13 Avril 2025

PLATEAU 1/2 FINALE

~~~~~  
**U13**

**Dimanche 22 Décembre 2024**

**PLATEAU DE BUC**

Gymnase Simone Veil  
278 Ave Morane Saulnier  
78530 BUC

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00**  
Pas de buvette et restauration sur place

**POULE A**

BUC FOOTBALL AO  
CARRIERES GRES. 1  
PLAISIROIS FO 2  
MESNIL ST DENISASL 1

**POULE B**

VILLIERS LE MAHIEU AS  
CARRIERES GRES. 2  
PLAISIROIS FO 1  
MESNIL ST DENIS ASL 2

**Samedi 22 Février 2025**

**PLATEAU D'ELANCOURT**

Palais des Sports  
Rue de la Beauce  
78990 ELANCOURT

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00**  
Pas de buvette et restauration sur place

**POULE A**

REVES D'ENFANCE 1  
VERNEUIL US 2  
ASJ ACHERES  
POISSY FC

**POULE B**

REVES D'ENFANCE 2  
VERNEUIL US 1  
ANDRESY FC  
CARRIERES SUR SEINE

**Samedi 26 Avril 2025**

**PLATEAU 1/2 FINALE**

~~~~~  
U14

Samedi 4 Janvier 2025

PLATEAU DE ECQUEVILLY

Gymnase des Motelles
21 Ave des Motelles
78920 ECQUEVILLY

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 18H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

ECQUEVILLY EFC 1
AUBERGENVILLE FC 2
VERNEUIL US 1
REVES D'ENFANCE 2
LIMAY ALJ 1
BREVAL LONGNES

POULE B

ECQUEVILLY EFC 2
AUBERGENVILLE FC 1
VERNEUIL US 2
REVES D'ENFANCE 1
LIMAY ALJ 2
VILLIERS LE MAHIEU

~~~~~  
**Samedi 1 Février 2025**

**PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY**

Gymnase de Provence  
Rue St Honoré

78955 CARRIERES SOUS POISSY  
**RESPONSABLE : Abdel MESTARI**  
Tél: 06 84 64 32 40

**HORAIRE DU PLATEAU 12H30 à 18H00**

**POULE UNIQUE**

CARRIERES GRESILLON 1  
CARRIERES GRESILLON 2  
POISSY FC  
ST GERMAIN FC 1  
ST GERMAIN FC 2  
CHAMBOURCY ASM

~~~~~  
Dimanche 2 Février 2025

PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

Gymnase de Provence
Rue St Honoré

78955 CARRIERES SOUS POISSY
RESPONSABLE : Abdel MESTARI
Tél: 06 84 64 32 40

HORAIRE DU PLATEAU 12H30 à 18H00

POULE UNIQUE

ASJ ACHERES
FONTENAY FC 1
FONTENAY FC 2
PLAISIROIS FO 1
PLAISIROIS FO 2
CBPS

Dimanche 2 Février 2025

PLATEAU DE BOIS D'ARCY

Gymnase Colette Besson
7 Rue Etienne Jules Marais
78390 BOIS D'ARCY

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 13H00 à 18H00

POULE UNIQUE

VOISINS FC
ST CYR AFC 1
ST CYR AFC 2
ELANCOURT OSC 1
ELANCOURT OSC 2

~~~~~  
**Samedi 19 Avril 2025**

**PLATEAU 1/2 FINALE**

~~~~~  
U16

Dimanche 5 Janvier 2025

PLATEAU DE ECQUEVILLY

Gymnase des Motelles
21 Ave des Motelles
78920 ECQUEVILLY

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

LIMAY ALJ 1
AUBERGENVILLE FC 2
POISSY FC 1
CARRIERES / SEINE 2

POULE B

LIMAY ALJ 2
AUBERGENVILLE FC 1
POISSY FC 2
CARRIERES / SEINE 1

~~~~~  
**Dimanche 16 Février 2025**

**PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN**

Gymnase Phélypeaux  
Rue Louis Phélypeaux  
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

**RESPONSABLE : Loïc JOUBERT**  
Tél: 06 27 52 90 75

**HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00**  
Pas de buvette et restauration sur place

**POULE UNIQUE**

MONTIGNY LE BX 1  
MONTIGNY LE BX 2  
FONTENAY FC 1  
FONTENAY FC 2  
ST CYR AFC 1  
ST CYR AFC 2  
ASJ ACHERES

Samedi 22 Février 2025

**PLATEAU DE VERNOUILLET**

Gymnase Philippe de Dieuleveult  
Route de Chapet  
78540 VERNOUILLET

**RESPONSABLE : Loïc JOUBERT**

Tél: 06 27 52 90 75

**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00**

**Buvette et restauration sur place**

**POULE A**

VERNEUIL US 1  
CARRIERES Gres. 2  
ST GERMAIN FC 1  
BREVAL

**POULE B**

VERNEUIL US 2  
CARRIERES Gres. 2  
ST GERMAIN FC 2  
MANTOIS 78 FC

~~~~~  
Dimanche 20 Avril 2025

PLATEAU 1/2 FINALE

NOUVELLES PRATIQUES

19 Janvier 2025

TOURNOI WALKING FOOTBALL

Urban GUYANCOURT
17 Quater Rte Troux
78280 GUYANCOURT

HORAIRE DU TOURNOI 9H45 à 13H00

COMMISSION D'APPEL DEPARTEMENTALE

Configuration règlementaire

Réunion du jeudi 5 décembre 2024

Présents : M. Guy BEAUBIAT (Président), Mmes Ilhame ATLLAH, Cécile CORMIER, MM. Alain ARCIZET, Pierre DE BIANCHI, Dominique GOMIS, Jean-Pierre MEURILLON, Jean-Pierre PLANQUE (représentant de la Commission Départementale de l'Arbitrage)

Les décisions de la Commission d'Appel en configuration règlementaire sont, sauf lorsqu'elles sont rendues en dernier ressort, susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

SENIORS

D3B du 20/10/2024

28219485 du 20/10/2024 ENT. MAULE MEZIERES 1 / CROISSY US 1

Appel de l'U.S. CROISSY d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements du 21/11/2024 ayant décidé :

Match perdu par pénalité (- 1 point, 0 but) à l'U.S. CROISSY 1, l'ENT. MAULE MEZIERES 1 conserve 3 points, 3 buts, acquis sur le terrain.

Joueur LABRIKI Youssef Lic. 2547054745 de CROISSY suspendu 1 match ferme à partir du 25/11/2024.

Motif : Inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du District- Dispositions financières)

La Commission,
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,
Jugeant en appel,

Après audition de :

U.S. CROISSY

M. RIDET Etienne, Président,
M. OUARGLI Hassan, Responsable Technique catégorie Senior

Précise qu'il a été préalablement rappelé aux personnes auditionnées leur droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de garder le silence,

La parole ayant été donnée en dernier à l'U.S. CROISSY,

Considérant que l'U.S. CROISSY conteste la décision de la Commission des Statuts et Règlements du 21/11/2024, qui lui a donné la rencontre en rubrique perdue par pénalité du fait de l'inscription sur la feuille de match du joueur LABRIKI Youssef alors qu'il était en état de suspension,

Considérant que l'U.S. CROISSY fait notamment valoir que :

- le joueur LABRIKI Youssef est sanctionné, par la décision contestée, pour un 3^{ème} avertissement, d'1 match ferme de suspension à compter du 25/11/2024 alors qu'il a déjà, le 13/10/2024, purgé 1 match de suspension en Coupe des Yvelines, contre l'U.S. VERNEUIL S/SEINE,
- certes, la date d'effet de sa suspension avait été fixée au 14/10/2024 et il appartenait à l'U.S. CROISSY d'être vigilante et de vérifier cette information,
- il ne s'agit toutefois que d'une mauvaise lecture du règlement et non pas d'une tricherie de la part du club,
- il serait anormal :
 - . d'une part, que le joueur en cause soit à nouveau suspendu pour 1 match ferme alors qu'il a déjà purgé sa suspension,
 - . d'autre part, que la rencontre en rubrique, du 20/10/2024, soit perdue par pénalité par l'U.S. CROISSY pour une simple erreur de lecture,

Considérant que le joueur LABRIKI Youssef, de CROISSY, a été sanctionné, par la Commission de Discipline réunie le 08/10/2024, pour récidive d'avertissements (infligés les 15/09, 22/09 et 06/10/2024), d'1 match de suspension ferme, sanction applicable à compter du 14/10/2024,

Considérant que cette sanction a été publiée sur Footclubs le 10/10/2024 à 14 h 14 et qu'elle n'a pas été contestée,

Considérant que cette sanction était ainsi opposable à l'U.S. CROISSY et que le joueur LABRIKI Youssef était donc en état de suspension, le 20/10/2024, lors de la rencontre en rubrique, à laquelle il a participé,

Considérant qu'il résulte de l'article 1.3 du Barème Disciplinaire que « *le licencié ayant reçu 3 avertissements à l'occasion de 3 matchs différents dans une période inférieure ou égale à 3 mois (le calcul du délai de prescription étant effectué par la prise en compte des dates des matchs) est sanctionné d'un match de suspension après décision de l'organe disciplinaire de première instance* »,

Considérant qu'il est clair que la sanction à infliger à la suite de 3 avertissements reçus à l'occasion de 3 matchs différents dans une période inférieure ou égale à 3 mois ne prend effet qu'« *après décision de l'organe disciplinaire de première instance* »,

Considérant qu'en ne participant pas, le 13/10/2024, à la rencontre de Coupe des Yvelines Seniors, contre l'U.S. VERNEUIL S/SEINE, il n'a pas purgé son match de suspension, dès lors qu'il n'a été suspendu qu'à compter du 14/10/2024,

Considérant enfin qu'il est précisé à l'U.S. CROISSY que sa responsabilité est engagée même si l'infraction commise n'était pas intentionnelle, aucun élément d'intentionnalité n'étant en effet requis pour prononcer la perte par pénalité d'une rencontre lorsqu'un joueur a pris part à ladite rencontre alors qu'il se trouvait en état de suspension,

Par ces motifs,

Après en avoir délibéré, hors la présence des personnes auditionnées,

CONFIRME LA DECISION DE LA COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS, DONT APPEL.

D3B du 10/11/2024

28219498 A.S. MAUREPAS 2 / U.S. CROISSY 1

Appel de l'U.S. CROISSY d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements du 21/11/2024 ayant décidé :

Match perdu par pénalité (- 1 point, 0 but) à l'U.S. CROISSY 1 pour en attribuer le gain à l'A.S. MAUREPAS 2 (3 points, 2 buts).

Joueur ESSEGHIR BARBIER Yanis Lic. 2546005161 de CROISSY suspendu 1 match ferme à partir du 25/11/2024.

Amende : 80 € à l'U.S. CROISSY

Motif : Inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du District - Dispositions financières)

La Commission,
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,
Jugeant en appel,

Après audition de :

U.S. CROISSY

M. RIDET Etienne, Président

M. OUARGLI Hassan, Responsable Technique catégorie Senior

Précise qu'il a été préalablement rappelé aux personnes auditionnées leur droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de garder le silence,

La parole ayant été donnée en dernier à l'U.S. CROISSY,

Considérant que l'U.S. CROISSY conteste la décision de la Commission des Statuts et Règlements du 21/11/2024, qui lui a donné la rencontre en rubrique perdue par pénalité du fait de l'inscription sur la feuille de match du joueur ESSEGHIR BARBIER Yanis alors qu'il était en état de suspension,

Considérant que l'U.S. CROISSY fait notamment valoir que :

- l'avertissement qui aurait été infligé au joueur ESSEGHIR BARBIER Yanis lors de la rencontre ENT. MAULE-MEZIERES / U.S. CROISSY du 20/10/2024 ne figure pas sur la feuille de match, qui constitue pourtant le P.V. officiel de ce qui s'est passé durant la rencontre,

- la rectification qui a ensuite été opérée pour affecter au joueur ESSEGHIR BARBIER Yanis, N° 3 de CROISSY lors de la rencontre du 20/10/2024, l'avertissement qui avait été affecté par erreur au joueur N° 3 de l'équipe adverse, n'a pas été portée à la connaissance de l'U.S. CROISSY,

- le club n'a ainsi pas été informé du fait que le joueur ESSEGHIR BARBIER Yanis avait été sanctionné d'un match de suspension ferme, à compter du 04/11/2024, à la suite de cet avertissement mal affecté, et qui se trouvait être le 3^{ème} dans une période inférieure ou égale à 3 mois,

- le joueur ESSEGHIR BARBIER Yanis a donc participé à la rencontre en rubrique étant donné qu'après vérification des feuilles de match, il ne totalisait alors que 2 avertissements et non pas 3,

- le joueur ESSEGHIR BARBIER Yanis n'a ensuite pas participé à la rencontre de Coupe des Yvelines du 17/11, contre l'U.S. MONTESSON, car il avait reçu un 3^{ème} avertissement lors de la rencontre en rubrique, et qu'il serait par conséquent suspendu pour un 1 match ferme,

- il serait anormal :

. que le joueur en cause soit à nouveau suspendu pour 1 match ferme alors qu'il a déjà purgé sa suspension,

. que la rencontre en rubrique soit perdue par pénalité par l'U.S. CROISSY alors qu'il s'agit, au départ, d'une erreur d'un Arbitre à propos d'un avertissement qu'il avait mal affecté,

Considérant que le joueur ESSEGHIR BARBIER Yanis, N° 3 de CROISSY lors de la rencontre ENT. MAULE-MEZIERES 1 / CROISSY U.S. 1, du 20/10/2024, a été sanctionné d'un avertissement qui, par erreur, avait été affecté sur la feuille de match au joueur N° 3 de l'équipe adverse, MAILLOT Lenny,

Considérant que la Commission de Discipline a, dès le 29/10/2024, décidé :

- d'annuler l'avertissement du joueur MAILLOT Lenny et de l'attribuer au joueur ESSEGHIR BARBIER Yanis, de CROISSY, qui était alors sous le coup de 2 avertissements non révoqués reçus lors des rencontres précédentes :

. le 22/09/2024 lors du match contre le F.C. MAISONS-LAFFITTE,

. le 06/10/2024 lors du match contre le VOISINS F.C.,

- d'infliger au joueur ESSEGHIR BARBIER Yanis, de CROISSY, pour récidive d'avertissements, 1 match de suspension ferme à compter du 04/11/2024 en application de l'article 1.4 du Barème Disciplinaire,

Considérant que cette sanction a été publiée sur Footclubs le 31/10/2024 à 14 h 31 et qu'elle n'a pas été contestée,

Considérant que cette sanction était ainsi opposable à l'U.S. CROISSY, et que le joueur ESSEGHIR BARBIER Yanis, qui était donc en état de suspension, le 10/11/2024, lors de la rencontre en rubrique, ne pouvait y participer,

Considérant enfin qu'il est précisé à l'U.S. CROISSY que sa responsabilité est engagée même si l'infraction commise n'était pas intentionnelle, aucun élément d'intentionnalité n'étant en effet requis pour prononcer la perte par pénalité d'une rencontre lorsqu'un joueur a pris part à ladite rencontre alors qu'il se trouvait en état de suspension,

Par ces motifs,

Après en avoir délibéré, hors la présence des personnes auditionnées,

CONFIRME LA DECISION DE LA COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS, DONT APPEL.

Débit : U.S. CROISSY - 64 € - Droit de procédure d'appel (Annexe 2 - Dispositions financières du Règlement Sportif du District)

CONDOLEANCES

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de

Madame Peggy DEGOMME

Dirigeante du club de l'AS Montigny le Btx dont elle fut Trésorière durant 5 ans.

Le Président Brice PARINET, le Comité de Direction du District, les Membres des Commissions, le Personnel Administratif, présentent à sa famille et ses proches, leurs très sincères condoléances.

